



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

AOÛT 2009



COLLECTE DE SANG DU MAIRE DE SAINT-PLACIDE

MARDI 18 AOÛT 2009
De 13 h30 à 19 h 30

Organisée par le Service de sécurité incendie, en collaboration avec le Cercle de Fermières de Saint-Placide et la participation du enfants du Camp de jour.

À la salle Jean-Paul-Carrières,
située au
281 montée Saint-Vincent,
Saint-Placide

LES BEAUX DIMANCHES, À SAINT-PLACIDE

La Société Arts et Culture de Saint-Placide

présentera dans le cadre des

Beaux Dimanches

le spectacle suivant au mois d'août

au parc Adélaïde-Paquette :

Le dimanche 16 août 2009 : **DAN BIGRAS, EN SOLO**

Pour un tendre moment d'intimité.

En cas de pluie : à l'Église de Saint-Placide

Bienvenue à tous !

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le 3 août dernier, lors de l'assemblée ordinaire, le conseil municipal a adopté les résolutions suivantes :

- ⇒ Inscription de M. le Maire Denis Lavigne et Madame Danielle Bellange, conseillère au congrès de la FQM ;
- ⇒ Adoption du règlement numéro 2009-08-04 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 ;
- ⇒ Achat de flèches de signalisation lumineuse pour l'équipement des travaux publics ;
- ⇒ Autorisation pour la préparation d'un appel d'offres pour le fauchage le long des routes 2010-2011-2012 ;
- ⇒ Autorisation pour la préparation d'un appel d'offres pour le balayage des rues 2010-2011-2012 ;
- ⇒ Autorisation pour la préparation d'un appel d'offres pour le marquage de la chaussée 2010-2011-2012 ;
- ⇒ Nomination de quatre administrateurs sur le comité d'administration de Festi-Vent sur Glace ;
- ⇒ Autorisation à circuler sur le corridor cyclable régional « LA VAGABONDE » ;
- ⇒ Embauche de Mme Gynet Rhéaume pour l'École du Petit-Monde – Session automne 2009.

Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 14 septembre 2009, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE RÉSEAU D'ÉGOÛT – SECTEUR DU VILLAGE

Nous avons eu récemment des problèmes dans notre réseau d'égout dans le secteur du village et nous avons découvert des accumulations d'huile et de graisse causant une obstruction dans les tuyaux.

Veillez lire attentivement cet extrait du règlement 05-04-99

3.2 REJETS

3.2.1 EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS COMBINÉS ET SANITAIRES

Il est interdit, en tout temps SOUS PEINE D'AMENDE, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts combinés ou sanitaires :

- a) des liquides ou vapeur dont la température est supérieure à 65° C (150° F);
- b) des liquides dont le pH est inférieur à 5,5 ou supérieur à 9,5 ou des liquides qui, de par leur nature, produiront dans les conduites d'égouts un pH inférieur à 5,5 ou supérieur à 9,5 après dilution;
- c) **des liquides contenant plus de 30 mg/l d'huiles, de graisse et de goudrons d'origine minérale;**
- d) de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autre matières explosives ou inflammables;
- e) de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, des résidus métalliques, de la colle, du verre, des pigments, des torchons, des serviettes, des contenants de rebuts, des déchets de volailles ou d'animaux, de la laine ou de la fourrure, de la sciure de bois, des copeaux de bois et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

Merci de votre collaboration !

LOISIRS

CHRONIQUE BIBLIO

Heures d'ouverture régulières :

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h
Samedi : 10 h à 12 h et
14 h à 16 h

Bienvenus aux nouveaux résidents !

Une invitation toute particulière est faite à tous les résidents et en particulier aux nouveaux résidents de Saint-Placide. Notre bibliothèque sise au 77, rue de l'Église vous est grande ouverte. Venez découvrir les dernières nouveautés et vous abonner gratuitement ! Quatre ordinateurs publics sont mis à votre disposition sans frais !
Au plaisir de vous rencontrer !

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIR SESSION AUTOMNE

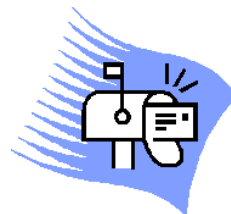
2009

Inscriptions : du 17 août 2009 au 28 août 2009, 12 h.

Après cette, des frais de retard de 10 \$ par cours s'appliqueront

Formulaires d'inscription disponibles à la Municipalité de Saint-Placide et sur notre site internet : www.municipalite.saint-placide.qc.ca dès le **vendredi 14 août 2009.**

Un bulletin Informateur spécial – loisirs sera distribué dans les prochains jours. Surveillez votre boîte à lettre !!!





COMMUNIQUÉS



La cloche sonne, c'est la rentrée scolaire...

*Les élèves de l'École de l'Amitié ainsi que le personnel souligneront la rentrée par un **grand Tintamarre** qui aura lieu le vendredi 4 septembre 2009 de 10h30 à 11h15.*

Les élèves sont heureux de manifester leur joie du retour à l'école et vous invitent à venir marcher avec eux dans les rues du village ou à les saluer au passage.

L'équipe école leur souhaite un très bon retour à l'école et une excellente année scolaire!

**FÊTE DE LA FAMILLE
15 AOÛT 2009**

Organisé par le Comité des loisirs

Dès 14 h, rendez-vous à l'église pour la parade de vélos décorés. Plusieurs prix seront tirés parmi les participants.

À 15 h, préparez-vous à vous amuser au parc Adélaïde-Paquette ! De nombreuses activités pour petits et grands. Préparez-vous à vous amuser ! Musique, jeux gonflables et surprises. Et c'est gratuit ! Les ados sont invités à apporter leur musique (MP3) et à venir jouer dans les jeux. On a pensé à vous !

À 17 h 30, un pique-nique pour se rencontrer ! Apportez-votre pique-nique et le comité des loisirs vous offre le maïs !

Bienvenus à tous !



C.C.U. – APPEL DE CANDIDATURE

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche de gens intéressés à siéger au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) pour une période de deux (2) ans. Le devoir du C.C.U. est d'étudier des dossiers qui lui sont transmis par le Conseil municipal et de formuler une recommandation à cet effet. Les rencontres du Comité sont mensuelles. Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'aménagement ou de l'urbanisme pour siéger au C.C.U. : il suffit de démontrer de l'intérêt pour l'aménagement du territoire, aimer Saint-Placide et y résider. Si vous avez répondu " oui " à ces trois (3) critères, le C.C.U. est pour vous!

Pour de plus amples informations ou pour soumettre votre candidature, communiquer avec M. Jean-Claude Millette, inspecteur municipal et en bâtiment et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme au 450 258-2305 poste 229.

Confection d'un ami serpent, pour les petits du camp de jour

L'équipe du camp de jour ainsi que la Municipalité de Saint-Placide désirent remercier le cercle de fermières pour l'achat du matériel, ainsi que M^{mes} Jacqueline Paquin et Mariette Décoste, de l'Équipe du Pique Atout de Saint-André d'Argenteuil, qui ont pris part à la réalisation du projet.

La remise du serpent a été effectuée par M^{me} Jacqueline Paquin le mois dernier.



AVIS À TOUS LES CITOYENS

Collecte de déchets

Il y aura incessamment des procédures judiciaires d'intentées par la Municipalité de Saint-Placide, plus précisément une requête en jugement déclaratoire contre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, et ce afin de faire respecter les modalités de collecte de déchets de Saint-Placide qui ont toujours été en vigueur avant mars 2009. Pour tout signalement ou plainte relativement à la collecte de déchets, prière d'aviser la RIADM au numéro 450-562-0778 et d'en informer la Municipalité au 450-258-2305, Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

RAPPEL

La Municipalité de Saint-Placide possède un règlement relatif aux animaux qui édicte les normes à respecter par tous les propriétaires d'animaux et plus particulièrement, de chiens.

Il est du devoir de tout gardien de chien d'empêcher que son chien s'échappe de sa propriété soit en l'attachant ou en le plaçant dans un enclos. Tout chien doit être tenu en laisse en tout temps dans les rues ou la place publique. Le gardien d'un chien est toujours responsable des dommages ou incon vénients causés par son animal.

Au cours du présent mois, des préposés de l'entreprise **Patrouille canine Alexandre Roy enr.** procéderont au recensement des chiens pour enregistrer chaque animal. L'achat d'une licence annuelle est obligatoire et coûte 25 \$. Pour signaler un animal abandonné ou mort sur une route de Saint-Placide ou simplement pour obtenir de l'information auprès de la Patrouille canine Alexandre Roy enr. composez le (450) 258-4280.

Nous comptons sur votre collaboration pour accueillir notre représentant !

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE

APPEL D'OFFRES

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET
D'ARROSAGE DES PATINOIRES
2010-2011**

La Municipalité de Saint-Placide désire recevoir des soumissions pour les travaux d'entretien et d'arrosage des patinoires pour l'année 2010-2011.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à partir du **lundi 24 août 2009**, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, à l'adresse suivante : **MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE**, 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, Québec, J0V 2B0, téléphone : 450 258-2305 au coût de **VINGT DOLLARS (20 \$)** non remboursable. Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Chaque soumission, sous pli cacheté, doit être reçue au plus tard **jeudi, le 10 septembre 2009, à 15 h**, à la réception du bureau municipal situé au : 281 montée Saint-Vincent, Saint-Placide, Québec, J0V 2B0, pour être ouverte et lue publiquement au bureau municipal le **jeudi 10 septembre 2009 à 15 h 05** et seront considérées lors de la réunion ordinaire du conseil du 14 septembre 2009.

La Municipalité de Saint-Placide ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni encourir aucun frais ou obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité de Saint-Placide se réserve également le droit de retrancher certaines parties de l'appel d'offres avant la date d'ouverture des soumissions.

Lise Lavigne
Directrice générale par intérim